MARC DELEPLACE
Maître de conférences en histoire contemporaine
EA 2616-CERHIC
Université de Reims Champagne-Ardenne
IUFM Champagne-Ardenne

Journée d'études sur le récit dans les disciplines, 22 septembre 2004, université Lille III-Charles de Gaulle, organisée par Yves Baudelle (EA 1061-ALITHILA) et Yves Reuter (EA 1764-THEODILE). Texte non publié.

LE RÉCIT EN HISTOIRE

On pourrait, pour introduire la question du récit en histoire, proposer le récit d'une triple fondation : celle de la république, de son historiographie et de sa pédagogie. Après une gestation difficile, après le vote laborieux des lois constitutionnelles de 1875, le relatif succès des républicains lors des élections sénatoriales et législatives de 1876 marque l'affirmation du principe républicain. La même année paraît, le premier numéro d'une revue qui se donne pour objectif de fonder la pratique scientifique de l'histoire en France : la *Revue historique*. Gabriel Monod y livre notamment un récit « du progrès des études historiques en France depuis le XVIe siècle ». Dans les colonnes de cette revue se trouve progressivement élaboré le discours de la méthode historique. Enfin, cette année 1876 est marquée par la première édition d'un manuel destiné aux élèves de l'enseignement primaire, popularisé sous le nom de « petit Lavisse », fondé sur le récit de l'histoire de la France et conçu par un auteur dont les options pèsent durablement sur l'enseignement de l'histoire dans l'école de la République.

On peut dire du récit qu'il est l'acte fondateur de la pratique historienne en France, lorsque l'histoire se constitue en tant que discipline universitaire dans le dernier tiers du XIXe siècle. Et ce récit fondateur est d'autre part un récit de fondation, celui de la nation et de la République. Il en résulte que, comme souvent pour les vérités premières, le récit historique n'est pendant longtemps pas interrogé pour lui-même. Or il pose d'emblée trois questions centrales dans la procédure historienne : celle du rapport à l'événement (I), qui est celle de l'objet propre de l'histoire ; celle du rapport au témoin, qui est celle de la procédure par laquelle s'élabore la connaissance historique (II) ; en dernier lieu celle du régime de vérité de cette connaissance (III). La dernière question renvoie aux modalités spécifiques de la construction du récit historique qui se joue de la distinction des genres pour s'établir sur le mode du récit-discours propre à l'historien. La deuxième question s'exprime dans le caractère anti-mimétique du récit historique. La première souligne la consubstantialité du récit à la construction de la connaissance historique.

Le récit fondateur par excellence, en même temps récit de fondation, est selon Jacques Rancière celui de la Fête de la Fédération par Jules Michelet, et par extension, celui de l'histoire de la Révolution française tout entier. Il présente les principales caractéristiques qui fondent le récit historique pour plus d'un siècle, et partant constitue très largement la pratique universitaire de l'histoire. « C'est Michelet en effet qui opère cette révolution par laquelle le récit de l'événement devient le récit de son sens. » (RANCIÈRE, 1992, 100). Trois éléments spécifiques se dégagent de la construction de ce récit. Tout d'abord, une modalité de construction de l'objet historique, la description de l'événement, loin de se borner à une chronologie des faits, contenant dans sa trame le sens de cet événement (I). Ensuite, la présence/absence du témoin. Le récit de l'historien ne peut, certes, se construire que sur la foi du témoignage des acteurs, interrogé de manière critique, mais à la condition d'effacer la parole « partielle et partiale » (Prost, 1996) du témoin au profit de celle, récapitulative et synthétique, de l'historien, selon « l'étrange procédure » décrite par Michel de Certeau (de Certeau, 1975) (II). Enfin, cette procédure se traduit par une forme

particulière de récit qui repose sur une confusion délibérée des genres engendrant un jeu de chassé croisé entre l'ordre du discours et celui du récit. Le récit historique devient ainsi un récit-discours dans lequel la personne et le temps du discours se substituent à ceux du récit tout en maintenant la trame du récit. Procédure qui tend à fonder la connaissance historique dans l'écriture littéraire, à faire de l'histoire une « poétique du savoir » (Rancière, 1992) (III).

I- L'histoire comme intrigue

« Une histoire, au sens ordinaire, c'est une série d'événements qui arrivent à des sujets généralement désignés par des noms propres. » (Rancière, 1992, 7). Quoique l'on puisse distinguer trois formes canoniques, le récit, le tableau et le commentaire (Prost, 1996, 239), aucun livre d'histoire n'échappe entièrement au récit, indépendamment du sujet auquel il s'attache. « L'histoire n'est en dernière instance susceptible que d'une seule architecture, toujours la même : il est arrivé une série d'événements à tel ou tel sujet. On peut choisir d'autres sujets : la royauté au lieu des rois, les classes sociales, la Méditerranée ou l'Atlantique plutôt que les généraux et les capitaines. On n'en affrontera pas moins le saut dans le vide contre lequel les rigueurs d'aucune discipline auxiliaire n'apportent de garantie : il faut nommer des sujets, il faut leur attribuer des états, des affections, des événements. » (Rancière, 1992, 9)

Placé devant une multitude de possibilités, qui lui sont ouvertes par les documents dont il dispose, l'historien construit son raisonnement, son argumentation, en adoptant un point de vue (on pourrait dire une position de narrateur) singulier, qu'il doit au demeurant justifier :

« L'histoire est récit d'événements : tout le reste en découle. Puisqu'elle est d'emblée un récit, elle ne fait pas revivre, non plus que le roman ; le vécu tel qu'il ressort des mains de l'historien n'est pas celui des acteurs ; c'est une narration, ce qui permet d'éliminer certains faux problèmes. Comme le roman, l'histoire trie, simplifie, organise, fait tenir un siècle en une page et cette synthèse du récit est non moins spontanée que celle de notre mémoire, quand nous évoquons les dix dernières années que nous avons vécues. » (Veyne , 1971, 14).

La narration crée l'écart nécessaire entre le discours du témoin et celui de l'historien. La création du sens se fait au prix de cet écart nécessaire à l'établissement de la connaissance historique.

La sélection et la mise en ordre qu'il opère parmi les différents possibles qui s'offrent à lui, l'historien, comme le romancier, doit la justifier. Mais au contraire de celui-ci, cette justification se situe au-delà, ou en deçà, de la narration proprement dite. Elle est inscrite dans l'appareil de notes qui autorise le texte de l'historien (Prost, 1996, 266). Car si l'histoire est récit d'événements, elle se distingue cependant du roman parce qu'elle est « un récit d'événements vrais […] et non vraisemblables (comme dans le roman), ou invraisemblables (comme dans le conte) » (Veyne, 1971, 23-24)

L'adéquation du récit à la connaissance historique est par ailleurs suffisamment forte pour que définir le récit historique revienne pratiquement à définir les conditions de la production de cette connaissance. « Les récits se caractérisent comme un parcours dans le temps. Leur plan, sinon leur titre, est principalement chronologique. Dans leur forme minimale, ils partent d'un premier élément, aboutissent à un second plus tardif, et expliquent comment on est passé du premier au second. En d'autres termes, pour qu'il y ait récit, il faut et il suffit qu'il y ait deux événements ou situations ordonnés dans le temps. Du point de vue qui est ici le nôtre, ces traits formels suffisent à définir le récit. » (Prost, 1996, 239)

Ce qui revient à souligner, en corrélation avec une causalité qui se construit toujours dans l'antécédence, la prééminence du récit sur tout autre forme de l'écriture en histoire. Dire du récit historique qu'il est à la fois une narration et une argumentation, c'est en effet poser les particularités de la causalité historique. La critique du récit lavissien n'aura en définitive pas conduit à écarter le récit de l'écriture de l'histoire, comme le laissait supposer les formes spécifiques de l'écriture de l'histoire économique et sociale, mais aura introduit dans sa trame des éléments qui s'en trouvaient écartés. « De même, le récit peut porter sur n'importe quel objet historique. Il faut ici dissiper la confusion souvent entretenue entre le récit et l'histoire événementielle ou politique. En ce sens, il y a quelque abus à parler de "retour au récit" : le récit n'avait jamais disparu, et Braudel lui-même, qui identifiait volontiers l'histoire-récit à l'histoire événementielle qu'il vouait aux gémonies, a forgé l'expression "récitatif de la conjoncture" pour désigner les récits dont il disait du bien. L'histoire économique, comme celle des pratiques culturelles ou des représentations peuvent appeler le récit aussi bien que l'histoire politique. » (Prost, 1996, 240)

La causalité construite dans le récit et par le récit n'est pas davantage linéaire que celui-ci n'est purement chronologique. Le récit se développe selon les choix effectués par l'historien, selon le trajet thématique qu'il aura retenu dans le foisonnement des faits qui se présentent à lui.
« Il y aurait quelque abus à restreindre le genre aux seuls textes qui respectent parfaitement l'ordre chronologique. D'une part, ce respect est généralement impossible, y compris dans l'histoire la plus traditionnellement événementielle et politique. […] D'autre part, le récit s'accommode de multiples procédés littéraires, qui rendent l'exposition plus vivante, parfois plus significative. » (Prost, 1996, 241)

Aussi le récit n'est-il pas simplement le moyen rhétorique par lequel l'historien expose le fruit de son travail. Il participe de la construction même de la connaissance historique. Les choix qu'il implique, qu'il impose, dans sa logique propre, à l'historien contribuent à la constitution de l'objet de la recherche. Il n'est donc pas seulement résultat public d'un travail d'élaboration préalable, mais partie intégrante de ce travail. « Définir une intrigue, pour un historien, c'est d'abord configurer son sujet. Il ne le trouve jamais tout fait, il le construit, il le façonne par un acte inaugural et constitutif qu'on peut désigner comme une mise en intrigue. » (Prost, 1996, 245)

La mise en intrigue devient ainsi la pierre d'achoppement de la réflexion sur la formation de la connaissance historique, entraînant avec elle une réflexion renouvelée sur le récit en histoire (Ricoeur, 1983). Dès ce moment, l'historien se trouve pris dans la trame des itinéraires possibles parmi lesquels il opère d'emblée un certain nombre de choix liées aux conditions de production de son discours. « La mise en intrigue commence avec le découpage de l'objet, l'identification d'un début et d'une fin. Le choix des limites chronologiques n'est pas le bornage d'un champ que l'on voudrait labourer, mais la définition de l'évolution qu'on veut expliquer, et donc de la question à laquelle on va répondre. Le découpage de l'intrigue décide déjà du sens de l'histoire. » (Prost, 1996, 245)

Le récit historique détermine, autant qu'il est déterminé par eux, les faits qui le composent, à partir du moment où l'on reconnaît les faits historiques non comme un donné mais comme un construit, un construit par l'historien (Febvre, 1953). Ce qui ne signifie pas leur attribuer un caractère purement subjectif. Ils sont construits selon des procédures et des règles communes et vérifiables. La construction de l'intrigue est bien « l'acte fondateur par lequel l'historien découpe un objet particulier dans la trame événementielle infinie de l'histoire. Mais ce choix implique bien davantage : il constitue les faits comme tels. » (PROST, 1996, 246)

Non seulement l'intrigue constitue les faits, mais aussi le récit les ordonne de telle sorte qu'ils prennent sens dans le moment même de cet ordonnancement. « Les faits n'existent pas isolément, en ce sens que le tissu de l'histoire est ce que nous appellerons une intrigue, un mélange très humain et très peu "scientifique" de causes matérielles, de fins et de hasards ; une tranche de vie, en un mot, que l'historien découpe à son gré et où les faits ont leurs liaisons objectives et leur importance relative. » (VEYNE, 1971, 51-53).

Ainsi n'y a-t-il pas de fait intéressant en soi. C'est de leur mise en perspective que naît leur intérêt, c'est le récit qui leur assigne une place spécifique, les hiérarchise et crée les unités de sens par lesquelles se justifie l'importance qui leur est accordée. L'événement ne fait sens que relativement à la trame dans laquelle il se trouve pris. Mieux encore, il n'est d'événement que dans cette trame. « Le champ événementiel ne comprend pas des sites qu'on irait visiter et qui s'appelleraient événements : un événement n'est pas un être, mais un croisement d'itinéraires possibles. » (VEYNE, 1971, 57).

II- Un récit anti-mimétique : la part du témoin, la place du narrateur

On le voit, la question de la place du récit en histoire est d'autant plus décisive que le récit est historiquement constitutif de la pratique historiographique. Mais s'en tenir à la question du récit historique comme écriture de l'histoire ne rend pas compte d'un deuxième aspect par lequel le récit est fondateur de l'histoire.

Le récit de Michelet, comme celui de Braudel, a la particularité de substituer une parole, celle de l'historien, a une parole antérieure, celle du témoin, tout en prétendant dire ainsi ce que le témoin n'a pas dit : le sens de l'événement qu'il relate. L'histoire se veut ainsi un « savoir dire sur ce que l'autre tait », se dotant de la capacité à « récapituler le passé dans un savoir » (de Certeau, 1975, 9-11). C'est poser une deuxième série de questions au récit en histoire, devenu ici le récit que l'historien scrute pour en recomposer la matière selon ses propres choix, pour en faire le matériau de son intrigue.

Or ce regard que l'historien porte sur le récit du témoin est singulièrement transparent à la question de la langue et à celle des structures du récit. La (longue) pratique des textes par les historiens repose sur une lecture critique qui fait peu de cas du matériau discursif pour lui-même, ne visant qu'à un au-delà du texte dans lequel se construit le sens historique (Langlois et Seignobos, 1898 ; Marrou, 1954). Au-delà pour deux raisons : l'analyse critique cherche à saisir ce que le témoin lui-même a pu ignorer ; dans la construction du récit historique, le témoignage est dépassé au point d'être finalement tu. C'est la parole de l'historien qui valide en dernier ressort celle du témoin.

Michelet est parmi les premiers à avoir accordé à l'archive une attention suffisante pour justifier son surgissement au sein même du récit historique. Le roman, notamment le roman historique, peut bien reposer sur une familiarité particulière à l'archive, manifeste dans les *Chroniques du règne de Charles IX* de Mérimée comme dans les descriptions des scènes révolutionnaires de Hugo, tout le travail du romancier consiste à en effacer la trace immédiate dans le cours de la narration. Michelet leur attribue au contraire un rôle précis dans cette narration. L'archive, dans sa description matérielle, peut tenir lieu de parole du témoin. Michelet procède ainsi quand il nous ouvre les portes de l'armoire dans laquelle gisent les lettres à la nation de la fête de la Fédération. La présentation minutieuse des documents qu'elle contient, ramenés à la lumière par la main de l'historien, s'achève sur un geste quasi liturgique qui referme le sanctuaire. Ce geste, plutôt que d'affirmer l'inaccessibilité de la connaissance historique pour le profane, est la condition de

libération de la parole contenue dans ces papiers, la condition de production du savoir historique. C'est en définitive la position de l'historien qui se trouve ainsi redéfinie. Il absorbe la capacité de signification du témoin pour en restituer le sens véritable. « L'historien semblait d'abord s'effacer pour laisser parler l'acteur nouveau. C'est au contraire lui qui vient sur le devant de la scène. Il vient attester qu'il a fait un acte singulier : il a ouvert l'armoire aux trésors et lu ces témoignages qui dormaient oubliés. Et il nous dit ce qu'ils sont, des lettres d'amour. […] Mais cette visibilité d'une parole n'est que pour lui. Ce qu'il nous montre à nous, c'est seulement ce qui les lui fait voir comme lettres d'amour : non pas leur contenu mais leur présentation » (RANCIÈRE, 1992, 93-94)

Braudel procède de la même manière que Michelet lorsqu'il nous invite à le suivre dans le cabinet de travail de Philippe II. L'évocation de son bureau couvert de sa correspondance diplomatique nous montre, davantage que le labeur du prince, le travail de l'historien lui-même. Il nous le présente dans la position revendiquée par les maîtres de la fin du XIXe siècle, ceux-là mêmes qui initièrent Braudel à la méthode d'analyse critique du document. Les papiers du roi d'Espagne, comme les hymnes d'amour à la nation de la fête de la Fédération, témoignent alors du respect des règles de la profession, de ces règles qui démarquent l'œuvre de l'historien de celle du romancier. Par un procédé littéraire pourtant, le récit porte en lui les éléments de preuve justifiant la position de l'historien.

Cette manière de congédier le témoin après l'avoir exhibé semble la condition par laquelle le récit historique devient possible. Le récit historique, pour être historique et non seulement d'histoire, doit prendre congé de la mimesis antique. Aux discours imités de Thucydide ou de Tacite, il lui faut substituer le discours de l'historien, seul propre à libérer la parole des témoins, de tous les témoins. Au contraire du roman, l'histoire ne peut imiter sans risquer de se perdre, de voir se diluer son objet propre. « Détruire le primat de la *mimesis* était l'exigence commune pour que la démocratie s'arrache au règne de la parole excessive et pour que l'histoire de la vie profonde des masses succède à la chronique royale. C'est ce qu'opère le récit fondateur. Il fait passer la "parole des pauvres" d'un régime de sens à un autre, celui où la voix du peuple n'est plus celle des orateurs. […]. Le récit soustrait les paroles aux voix de la mimesis pour leur donner une autre voix. Il met leur sens à l'écart, en réserve, à l'abri d'imitations nouvelles et de tours nouveaux de langage. […] Il met en place en même temps le sujet de la démocratie et l'objet de la science. » (RANCIÈRE, 1992, 106-107)

Institué comme parole vraie là où nulle parole ne semblait audible, le récit historique se révèle désormais capable d'opérer la récapitulation du passé dans un savoir, et de se réaliser comme « travail de la mort et travail contre la mort » (de Certeau, 1975). La parole de l'historien se situe désormais au-delà de celle du témoin, elle la rassemble pour lui faire dire non seulement plus mais aussi mieux que ce qu'elle-même pouvait exprimer. « Aussi la narration historique se place-t-elle au-delà de tous les documents, puisqu'aucun d'eux ne peut être l'événement […]; pour reprendre l'utile distinction de G. Genette, » (Veyne, 1971).

III- Un récit-discours : les temps de l'histoire

Le récit historique implique donc tout d'abord une substitution de narrateur, du témoin à l'historien. Cette substitution fait de la narration historique à la fois celle de l'événement et celle de son sens, c'est-à-dire la narration du travail de l'historien. Le maintien de l'adéquation entre le schéma narratif et la logique argumentative du récit historique suppose de ce fait un jeu complexe des temporalités.

Le récit de la fête de la Fédération par Michelet combine quatre temps: le passé composé, qui manifeste la présence directe du narrateur ; le passé simple, temps de la narration de l'événement ; l'imparfait, temps de l'énoncé généralisant. La quatrième de ces temps, le présent, récapitule en lui les trois autres pour fonder un régime de vérité propre au récit historique. Chacun des temps renvoie ainsi à une part du travail de l'historien. Ils dessinent un ensemble de perspectives en jeu de miroirs entre l'événement, les traces de sa narration contemporaine et le regard que lui porte l'historien, lequel est englobé lui-même dans le tableau qu'il brosse, à la manière dont se nouent les perspectives du tableau des Ménines dans le regard de l'artiste présent à sa propre création (Foucault, 1966, 19-31).

« L'historien semble d'abord prendre sur lui le marquage du passé (« J'ai retrouvé tout cela... ») pour mieux présentifier la fête en son essence (« Tous les vieux emblèmes pâlissent... Le vieillard d'abord préside... »). De là le récit glisse au passé simple pour donner ses références (« A Saint-Andéol, l'honneur de prêter serment... fut déféré à deux vieillards »). Il revient au présent pour imposer la puissance de l'événement (« L'aimable bataillon marche en robe blanche... »), rendre familiers ses acteurs (« C'est qu'il faut travailler demain... ») ou tirer des leçons de l'histoire (« On éloigne les femmes de la vie publique ; on oublie trop que vraiment elles y ont droit plus que personne »). Il se fige à l'imparfait pour essentialiser la scène (« Et c'était en pleine campagne que cela se faisait... »). Il abolit enfin tout marquage temporel pour absolutiser, dans la phrase nominale, le sens de l'événement (« Plus de symbole convenu. Tout nature, tout esprit, tout vérité »). » (Rancière, 1992, 102-103)

C'est finalement la phrase nominale qui résume au mieux le régime de vérité ainsi institué : « *Tout vérité*, en effet, là où disparaissent les distinctions de temps, de mode et de personne qui mettent la vérité en question en relativisant l'événement ou la position du narrateur. La phrase nominale que Michelet arrache à son usage traditionnel – l'intemporalité de la maxime –, pour lui faire ponctuer le temps de l'histoire, n'est pas un simple effet de style personnel. […] L'apparence du passé frappe ce qui est dit de non-vérité : incertitude, mort, inessentialité. La phrase nominale efface cette non-vérité. Elle est une narration sans passé et une affirmation sans sujet. Tout indicateur de distance, toute marque de soupçon, mettant l'événement à distance ou son narrateur en perspective, s'y abîment. Aussi est-elle emblématique de ce style de l'histoire que Michelet invente pour conjurer le trouble de l'événement de parole et donner à l'histoire le mode de vérité dont elle est susceptible. » (RANCIÈRE, 1992, 102-103)

Cet acte fondateur n'est cependant pas unique et univoque. Un autre mode de récit s'établit en partie en continuité, en partie en rupture avec celui de Michelet. C'est celui du grand récit collectif amorcé par les historiens de la fin du XIX[e] siècle, autour de la revue mère, la *Revue historique* de Gabriel Monod. La leçon de Michelet n'est pas oubliée, mais elle est sévèrement critiquée comme impropre à fonder un régime de vérité digne d'une science telle que se veut alors l'histoire. Ce grand récit collectif, lui aussi récit de fondation, et la même que celle de Michelet, est celui entrepris sous la direction d'Ernest Lavisse dans son *Histoire de la France*, et décliné comme matrice du discours didactique dans les manuels de l'enseignement primaire (petit Lavisse) et secondaire (collection Malet-Isaac, 1902-1960). Modalité finalement plus classique de la pratique historienne en France. Dans le cas de Michelet, « l'interchangeabilité entre la présence de l'auteur à son discours et son absence dans l'autonomie du déroulement narratif se scelle au présent dans ce discours-récit fondateur. » (Rancière, 1992, 102). Dans ce second cas,le narrateur s'efface immédiatement derrière son objet, comme si l'on donnait à voir l'événement au lecteur ; le jeu des temporalités est à la fois moins riche et moins complexe.

La comparaison de quelques récits de la fondation républicaine, dans la séance de la Convention nationale du 22 septembre 1792, permet de saisir ce qui sépare le récit de Michelet des formes canoniques du récit historique.

On a vu jusqu'à présent Michelet user des différents temps du passé pour inscrire la narration de l'événement dans l'horizon de l'historien au travail, trouver dans le présent et la phrase nominale le moyen d'abolir en définitive toute distance de sens de l'un à l'autre. On retrouve presqu'entièrement cette combinaison dans l'extrait relatif à l'instauration de la république. Mais il y adjoint le futur, semblant se placer, autant que les contemporains, entre « champ d'expérience » et « horizon d'attente » (Koselleck, 1990). C'est ainsi qu'il présente la Convention au jour de sa réunion :

« Voilà donc l'assemblée qui va tout à l'heure s'entasser dans la petite salle des Tuileries qui avait été celle du théâtre. Et plus l'arène est resserrée, plus les combats seront furieux, implacablement acharnés. Tous, dès le premier jour, dès le premier coup d'œil, souffrirent de se voir si prêt. Le petit intervalle qui séparait ces ennemis mortels ne permettait à nulle parole, à nul regard hostile, de s'amortir en route. »

Puis il fait retour au passé simple en même temps qu'à l'événement :

« La royauté fut abolie. Ceux qui les premiers, entrant dans la Convention, en eurent l'heureuse nouvelle, furent de jeunes volontaires qui partaient le lendemain. Ils tombèrent dans le délire de l'enthousiasme, remercièrent la Convention, et, tout or d'eux-mêmes, s'élancèrent pour répandre la nouvelle dans le peuple. » (Michelet, 1947-1953, 4-8)

À cet entrelacement des temporalités, pour reprendre en la dénaturant l'expression de Louis Althusser (Vovelle, 1988), la seconde modalité du récit-discours historique préfère l'association du passé simple, temps de la narration, à l'imparfait, temps de l'exposé des vérités plus générales.

« La Convention, en tant que nouvelle Assemblée constituante élue au suffrage universel, représentait seule la nation, détenait seule tous les pouvoirs. La Commune de Paris, municipalité insurrectionnelle, ne pouvait que s'effacer devant la représentation nationale. Elle le comprit et se modéra, allant jusqu'à désavouer son Comité de surveillance. […]
« La Convention fut unanime pour abolir la royauté, le 21 septembre 1792. Collot d'Herbois en fit la proposition. Grégoire l'appuya […]. Le lendemain, 22 septembre, Billaud-Varenne obtint que l'on datât désormais les actes publics de l'an Ier, de la République. » (SOBOUL, 1984, 264)

Quand au présent, il n'est pas oublié, mais confiné dans l'usage du discours didactique. Il occupe dans les manuels scolaires une fonction bien précise, et qui n'est pas sans rappeler celle que lui assigne Michelet. Mais il est nettement séparé de la narration proprement dite ; ce sont en fait deux régimes de vérité qui coexistent. La narration est tout entière celle de l'événement, tandis que le présent porte la parole du maître, sans jamais confondre les positions, comme c'était le cas pour Michelet.

Ainsi se présente le manuel Malet-Isaac. La narration est précédée d'un énoncé général qui vaut en partie résumé. Il est au présent.

« L'histoire de la Convention est tumultueuse et tragique. C'est d'abord entre Girondins et Montagnards une furieuse rivalité qu'exaspèrent le procès de Louis XVI, les échecs aux frontières, la trahison de Dumouriez, et qui a pour dénouement la chute des Girondins. »

Suit le paragraphe sur « l'avènement de la République ». Le passé reprend ses droits.

« La Convention avait été élue après le Dix Août pour donner à la France une nouvelle Constitution. Les députés, choisis par une minorité d'ardents révolutionnaires, furent à peu près tous républicains. Aussi, dès la première séance, le 21 septembre, à l'unanimité des présents – moins de 400 membres sur 749 – la royauté fut abolie. Le lendemain, le mot de République fut officiellement employé dans les actes publics et la date du 22 septembre 1792 marqua le début de l'an I de la République. La France devait rester en République jusqu'en 1804, année où Napoléon Bonaparte prit le titre d'Empereur. (Alba, 1940, 55)

La position du narrateur est de la sorte clarifiée relativement à l'attitude de Michelet. Mieux, le narrateur se trouve neutralisé, selon le souhait d'une école historique française, davantage héritière de Fustel de Coulanges que de Michelet, qui pense trouver dans cette neutralisation l'assurance de son objectivité scientifique. Cette seconde voie est finalement dominante dans la première moitié du XX[e] siècle.

Jusqu'à la révolution braudélienne, qui prend naissance sur le terreau fertile de la critique entreprise par les fondateurs de la revue matricide des *Annales d'histoire économique et sociale*, Marc Bloch et Lucien Febvre. Sortir l'histoire de l'ornière narrative qui la réduirait à la simple description d'événements singuliers, lui retirant toute force explicative (reproches partagés par Durkheim et Valéry), définir de nouveaux paramètres pour la pratique historienne, réécrire l'histoire en définitive. Et cette réécriture passe par une actualisation, une présentification dont la phrase nominale de Michelet fournie le chiffre. « Si Lucien Febvre l'a pieusement conservée et transmise à l'école des Annales, c'est qu'elle définit une structure poétique essentielle du nouveau savoir historique. Elle n'est pas simplement l'interconnecteur commode des temps du discours et des temps du récit. Elle est, bien plus profondément, la neutralisation de l'apparence du passé. » (Rancière, 1992, 102-103)

Neutralisation de l'apparence du passé qui peut être valorisée pour son efficacité didactique supposée. C'était au fond déjà la fonction du présent réservé aux transitions, aux introductions de chapitre ou aux courts résumés de fin de chapitre du cours d'histoire Malet-Isaac. Cette fonction est étendue désormais à l'ensemble du texte didactique. Le récit de l'événement se fait au présent. Il ne se distingue pas des énoncés généralisants :

« La monarchie prend fin dans un contexte de défaites militaires et de crise économique. Le 20 septembre 1792, La République est proclamée. Une nouvelle Assemblée constituante est élue au suffrage universel. On adopte un calendrier révolutionnaire pour marquer le début d'une nouvelle ère. » (Bourrel et Chevallier, 2001, 174)

Neutralisation de l'apparence du passé qui peut enfin effacer la frontière toujours fragile entre récit historique et récit de fiction, au risque de l'invalidation du premier. Manière pour une analyse du discours en histoire, soucieuse de débusquer les faux semblants de la transparence de la langue, de subvertir le récit traditionnel pour instaurer un nouveau régime de vérité et redonner sa place au « trouble de l'événement de parole ».

Voici, à propos de la mort de Marat, une entrée en matière digne de la comédie humaine.

« Nous sommes le 13 juillet 1793 en fin d'après-midi. Il règne à Paris une chaleur caniculaire. Les Parisiens déambulent dans les rues à la recherche d'un peu de fraîcheur. Une jeune personne avenante et bien habillée se présente au domicile de Marat, 30 rue des Cordeliers. Elle porte une

robe de bazin mouchetée de brun et un chapeau haut de forme ceint de rubans verts. Elle s'appelle Charlotte Corday. » (Guilhaumou, 1989, 7)

Mais, pas davantage que le récit didactique, le récit historique ne peut abolir entièrement la distance entre l'auteur et le sujet de la narration, ni effacer totalement aux yeux du lecteur les traces de l'archive qui autorise en dernier ressort son discours. Aussi l'historien reprend-il ses droits, précisément lorsqu'il quitte le récit fictif, celui qu'il a produit sur la base de l'archive certes, mais au-delà de toute archive, ce récit quasi romanesque, pour introduire une archive livrée en quelque sorte « brute » au lecteur. Une archive constituée par un dialogue fictif. Comme si la fiction dans l'archive interdisait, sous peine d'invalidation, la fiction dans le récit historique. L'historien ne peut se permettre de soutenir simultanément deux régimes de fiction. Aussi, après avoir introduit la jeune Charlotte Corday auprès de Marat, le narrateur ressaisit-il sa position d'historien.

« Marat […] entend les éclats de voix de Charlotte Corday et demande à la recevoir. À ce moment précis – il est 7 heures 1/4 – Marat est assis dans sa baignoire simplement vêtu d'un peignoir. Il est en train d'écrire sur une planche installée en travers de la baignoire.
Il s'arrête d'écrire et parle à Charlotte Corday. Nous avons conservé une version de cet entretien, fictive certes, mais qui nous donne une première idée de la vision commune de l'assassinat de Marat. » (Guilhaumou, 1989, 8).

Il ne reprend le cours de sa narration qu'après avoir refermé ce dialogue consciencieusement isolé de la trame du récit.

Conclusion

Même lorsqu'il confine formellement aux limites de la fiction, le récit historique s'en distingue parce qu'il demeure à la fois une narration et une argumentation. De là découle la contamination du récit historique par les formes du discours, à moins que ce ne soit le contraire. Cependant, tout récit historique ne correspond pas au schème défini à partir des exemples de Michelet et Braudel. Le « je » du narrateur omniprésent associé au présent de narration qui renforce la rencontre entre « deux plans d'humanité » qu'est l'histoire (Marrou, 1954), l'occultation du témoin par le savoir récapitulatif du narrateur, enfin la capacité à faire « parler les témoins muets », autant de marques de fabrique qui ne seraient en dernière instance acceptables que de la part de l'historien accompli. Ce sont ainsi deux formes de récits, correspondant aux deux voies originelles, qui sont présentes de manière concomitante : l'une réservée aux maîtres ; l'autre signe de prudence ou à vocation didactique (le récit des manuels).

Bibliographie

ALBA André (1940) *Histoire. Classe de 3e* : Paris, Hachette, « Histoire contemporaine », Nouveau cours d'histoire Malet-Isaac.
BOUREL Guillaume, CHEVALLIER Marielle (dir.), *Histoire Seconde* : Paris, Hatier, 2001.
DE CERTEAU Michel (1975) *L'Écriture de l'histoire*, Paris, Gallimard.
FEBVRE Lucien (1953) *Combats pour l'histoire*, Paris, A. Colin, 1953.
FOUCAULT Michel (1966), *Les Mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Gallimard, « TEL ».
GUILHAUMOU Jacques (1989), *La Mort de Marat*, Bruxelles, Éditions Complexe.

KOSELLECK Reinhart (1990) *Le Futur passé : contribution à la sémantique des temps historiques*, Paris, EHESS (1re éd. allemande 1979).
LANGLOIS Charles-Victor, SEIGNOBOS Charles (1898) *Introduction aux études historiques*, rééd. avec préface de Madeleine Rebérioux, Paris, Kimé, 1992.
MARROU Henri-Irénée (1954) *De La Connaissance historique*, Paris, Seuil, rééd. 1975
MICHELET Jules (1847-1853), *Histoire de la Révolution française*, t. 3 : Paris, Hetzel, s .d. SOBOUL Albert (1984), *La Révolution française* : Paris, Gallimard, « TEL » (1re édition Messidor-ES, 1982)
PROST Antoine (1996) *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil.
RANCIÈRE Jacques (1992), *Les Noms de l'histoire. Essai de poétique du savoir*, Paris, Seuil.
RICOEUR Paul (1983), *Temps et récit*, 3 tomes, Paris, Seuil.
VEYNE Paul (1971) *Comment on écrit l'histoire ?,* Paris, Seuil.
VOVELLE Michel (1988), La Longue durée, in LE GOFF Jacques (dir.), *La Nouvelle histoire*, Éditions complexe.